

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN  
Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur Pierre PRIBETICH  
Madame Sladana ZIVKOVIC  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Claire TOMASELLI  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nuray AKPINAR-  
ISTIQUAM  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Dominique MARTIN-  
GENDRE  
Monsieur Christophe BERTHIER  
Madame Nadjouda BELHADEF  
Monsieur Marien LOVICHI  
Madame Kildine BATAILLE  
Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Christophe AVENA  
Madame Lydie PFANDER-MENY

Monsieur Joël MEKHANTAR  
Monsieur Denis HAMEAU  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Océane CHARRET-  
GODARD  
Madame Marie-Odile CHOLLET  
Monsieur Jean-Paul DURAND  
Monsieur Jean-Patrick MASSON  
Monsieur Georges MEZUI  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Vincent TESTORI  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Jean-François  
COURGEY  
Monsieur Bassir AMIRI  
Madame Mélanie BALSON  
Madame Catherine DU TERTRE  
Madame Nora EL MESDADI  
Monsieur David HAEGY  
Madame Danielle JUBAN  
Madame Marie-Hélène  
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Madame Laurence GERBET  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Caroline  
JACQUEMARD  
Monsieur Bruno DAVID  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Monsieur Laurent  
BOURGUIGNAT  
Monsieur Axel SIBERT  
Madame Catherine HERVIEU  
Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Stéphanie MODDE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Fabien ROBERT  
Monsieur Olivier MULLER  
Monsieur Henri-Bénigne DE  
VREGILLE  
Madame Elizabeth REVEL  
Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : PERSONNEL**

### **Renouvellement de la convention avec l'Autre cercle**

Une discrimination est définie comme une inégalité de traitement fondée sur un ou plusieurs critères prohibés par la loi (sexe, âge, état de santé, handicap, orientation sexuelle, identité de genre...) et dans un domaine tels que l'accès à un service, au logement, à un emploi, un stage, une formation...

Elle occasionne à celles et à ceux qui la subissent un préjudice réel et sérieux, et met à mal les fondements même de notre vivre ensemble :

- les discriminations remettent en cause le pacte républicain en s'attaquant au principe d'égalité et nuisent à la cohésion sociale,
- les discriminations ont un coût économique car elles privent notre pays de compétences et de talents,
- les discriminations créent un sentiment de méfiance et conduisent au découragement et au repli sur soi.

Toute discrimination, directe ou indirecte, est un délit. Lutter contre toutes les formes de discrimination constitue donc une nécessité pour l'ensemble des acteurs de la société, qu'ils soient publics ou privés.

En 2015, la Ville de Dijon a été sollicitée par l'association Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté, dont le siège se trouve à Dijon, pour élargir son champ d'action de lutte contre les discriminations à destination des entreprises, des directions de ressources humaines, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, des intervenants médicaux, des enseignants, et des ministères.

L'association régionale Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté est une association de lutte contre les discriminations LGBTQ+ (Lesbienne Gay Bi Trans, Queer, Intersexe) dont les valeurs sont le respect, l'humanisme, l'indépendance, l'engagement et le pragmatisme. L'Autre Cercle défend l'idée que les salariés et agents, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre, doivent bénéficier des mêmes droits au travail et doivent pouvoir s'épanouir dans leur environnement professionnel. Elle favorise aussi la convivialité, la solidarité et le réseau entre ses membres. L'association est membre d'une fédération nationale.

L'association au niveau régional et national produit ainsi des ressources et organise des actions qui facilitent le partage de bonnes pratiques de lutte contre les discriminations dans le milieu du travail. C'est ainsi qu'il y a moins d'un mois, avec le soutien de la ville de Dijon, a pu paraître un guide d'inclusion des femmes lesbiennes au travail. Le 18 octobre 2022, une table ronde a été organisée à Dijon à l'occasion d'une remise de prix qui a permis de partager les expériences en matière d'inclusion au travail entre employeurs publics et privés de la région.

L'association Autre Cercle Bourgogne Franche-Comté propose à la Ville de Dijon de poursuivre le développement des actions de sensibilisation et de formation à destination des entreprises, des directions de ressources humaines, des organisations professionnelles, des partenaires sociaux, des intervenants médicaux, des enseignants, et des ministères. Après une première délibération en 2015 puis une deuxième en 2018, la présente délibération permettrait de poursuivre la dynamique engagée. L'association l'Autre Cercle vient également au soutien de la Labellisation diversité de la collectivité. Par exemple, le Baromètre LGBTQ+ qu'elle réalise permet d'identifier les discriminations perçues par les agents et de mettre en œuvre des actions d'amélioration.

En signant la charte d'engagement LGBTQ+ jointe en annexe, la collectivité prend aussi la décision de s'engager dans des actions afin de créer un environnement inclusif pour les personnes LGBTQ+, veiller à une égalité de droit et de traitement, soutenir les personnes victimes de discrimination et partager les bonnes pratiques.

Aujourd'hui, plus de 230 organisations ont signé la charte. Afin de bénéficier de l'appui de l'association, la signature de la charte implique le versement d'une contribution de 1750€ pour 3 ans au titre des 3 collectivités, Dijon métropole, Ville de Dijon et CCAS.

La présente délibération permet donc d'engager le processus de renouvellement de la signature de la charte, d'engagement LGBTQ+ et le cas échéant la signature de celle-ci.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** l'engagement du processus de renouvellement de signature de la charte LGBTQ+ ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la charte au terme du processus de renouvellement ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

SCRUTIN	POUR : 55	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 2
	DONT 3 PROCURATION(S)	

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN